



### Comment devenir ou rester membre de BeFOHN-AFISTEB ?

Vous êtes membre actif dès si nous recevons votre contribution avant la fin du mois de février.

Vous êtes membre adhérent si nous recevons votre contribution après cette date.

### Les avantages d'un membre actif ?

- Faire partie de l'Association Francophone des Infirmiers de Santé au Travail en Belgique et de la Belgian Federation of Occupational Health Nurses.
- Avoir accès à l'information et au suivi relatif à l'évolution constante de la santé publique, de la prévention et de la protection de la santé au travail.
- Renforcer et augmenter la représentativité des infirmiers.
- Bénéficier d'une forte réduction sur le coût des frais de participation aux formations organisées par BeFOHN-AFISTEB.

### Conditions et tarif

Etre praticien de l'Art Infirmier

#### Tarif 2015

Tarif

NOM- Prénom :

30,00 €

Versement au compte : IBAN BE91 0012 6795 2876 de l'A.F.I.S.T.E.B. en mentionnant votre nom et le nom de votre entreprise.

Si votre employeur souhaite une facture celle-ci peut être obtenue à l'adresse [welcome@afisteb.be](mailto:welcome@afisteb.be)

Cette action donnera lieu à un coût supplémentaire de 10,00 €.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre confiance.

A.F.I.S.T.E.B.

Association Francophone des Infirmiers de Santé au Travail en Belgique (AFISTEB)  
Belgian Federation of Occupational Health Nurses (BeFOHN-AFISTEB)  
17, rue Dr Dryepondt - 1040 Bruxelles - Belgique  
[welcome@afisteb.be](mailto:welcome@afisteb.be)

Christine Dekoster – Françoise Duboutay - Marianne Jacquart - Monique Simon